

M Fabrice Jeannot, président
12 rue Jean Mermoz 51150 Plivot
06.27.89.11.47
jeannotf@gmail.com

Ping-Pong Club



Epernay

M Stéphane Eckstein, secrétaire
15 le Château 51120 Lachy
06.07.82.62.88
stephane.eckstein@orange.fr



TOURNOI PING-PONG CLUB D'EPERNAY-PLIVOT

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Le Ping Pong Club d'Epernay-Plivot (06510020) organise sur 20 tables un tournoi régional homologué le dimanche 08 décembre 2024 au gymnase Henri Viet, chemin de Beausoleil, à Epernay.
Ce tournoi est homologué sous le numéro , son règlement ne pourra être changé.

ARTICLE 2 : Notre tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés F.F.T.T. de la région Grand-Est.

ARTICLE 3 : Le tournoi est composé de 8 tableaux homologués.

08/12/24	Tableaux	Catégories
8h30	A	7 à 12
8h30	B	5 à 6
9h30	C	9 à 14
10h30	D	5 à 8
10h30	H	15 à 22
11h30	E	11 à 16
12h30	F	5 à 10
13h30	G	13 à 19

Fédération Française de Tennis de Table - Ligue Grand-Est - n° FFTT : 06510020
Déclaré à la Sous-Préfecture d'Epernay le 29 mars 1933 - n°536 - J.O. du 02 avril 1933
Agrément J&S n°83N10 en date du 21 novembre 1983 - Code établissement n°05197ET0028
N° SIRET : 439 379 462 000 21

Salle : Gymnase Henri Viet, Chemin de Beau Soleil, 51200, EPERNAY
<http://tennis-de-table.sportsregions.fr/libre/details/11542>

ARTICLE 4 : Les parties se dérouleront au meilleur des cinq manches par poules de trois joueurs dont deux seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe.

Deux tableaux se déroulent selon une configuration différente :

- Dans le 5-6, ce sont des poules de trois joueurs où tous les joueurs sont qualifiés pour le tableau final
- Dans le 15-22, ce sont des poules de quatre joueurs où les trois premiers sont qualifiés pour le tableau final.

Aucun retard ne sera admis. Scratch irrévocable 15 minutes après le début de la compétition.
La compétition se déroulera avec des balles en plastique.

ARTICLE 5 : Le juge arbitre sera :

Monsieur BARCELO Emmanuel (JAN)
27 rue du 8 mai 1945 51400 MOURMELON-LE-PETIT
 emmanuel.barcelo@yahoo.fr

Il sera habilité à trancher les cas non prévus au présent règlement et assurera le tirage au sort des poules.
Il sera assisté de Jean-François Guirao, JA2.

ARTICLE 6 : Les joueurs(ses) seront en tenue sportive et devront se présenter au pointage 15 minutes avant le début de leur premier tableau.

ARTICLE 7 : Le tournoi ne pourra accepter plus de **3 tableaux maximum** par joueur. La mise en poule de chaque tableau sera effectuée à la table du Juge-Arbitre, à l'horaire de lancement prévu pour le tableau.

ARTICLE 8 : Les droits d'engagements sont fixés à : 8 € tableaux : A – B – C – D – E – F – G – H
(16€ pour 2 tableaux, 22€ pour 3 tableaux)

Les inscriptions pourront parvenir auprès de M Frédéric Détaille de préférence par mail (fredericdetaille@orange.fr) ou à défaut par courrier (16 rue Anatole France 51200 Epernay) ou par téléphone (06.64.21.23.03). Un répondeur sera disponible en cas d'absence.

La date limite d'inscription est fixée au samedi 07 décembre 2024 à 12h00. Néanmoins, des inscrits de dernière minute pourront être acceptés dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 9 : Récompenses pour les 8 premiers de chaque tableau (champagne, vins, et lots divers)
La valeur estimée des lots remis correspondra au barème suivant :

1/4 de finale : minimum 5€
1/2 finale : minimum 12€
Finale : minimum 20€
Vainqueur : minimum 30€

Si un tableau comporte moins de 13 participants, seuls les quatre joueurs qui atteignent les demi-finales sont récompensés. L'organisateur se réserve le droit de supprimer un tableau faute de participants, les joueurs inscrits seront alors remboursés de leur inscription.

ARTICLE 10 : Les lots seront remis uniquement à l'issue des dernières finales. Pour les joueurs éliminés en quart de finale, il sera possible de le prendre avant la remise des récompenses, à la condition que ce ne soit pas plus tôt que 18h30.

ARTICLE 11 : L'arbitrage des parties de poules sera effectué par les joueurs(ses) de la poule suivant l'ordre indiqué.

ARTICLE 12 : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes ou vols de biens personnels ainsi que tout accident corporel.

ARTICLE 13 : Il ne sera pas prévu d'interruption du tournoi pendant midi, une buvette sera ouverte dans le complexe sportif.

ARTICLE 14 : Tous les joueurs(ses) devront être à même de pouvoir justifier de leur licenciation.

ARTICLE 15 : Les balles sont fournies par le club organisateur.

ARTICLE 16 : Ce tournoi est le quatrième au programme du :



